CARNET D'ENTRETIEN DE COPROPRIÉTÉ

Modèle conforme au décret n°2001-477 du 30 mai 2001, pris en application de l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965

1. Identification de la copropriété

Nom de la copropriété	
Adresse	
Nombre de bâtiments	
Nombre de lots principaux	
Date de construction	

2. Coordonnées du syndic en exercice

Nom / Raison sociale	
Adresse	
Téléphone / Email	
Date de début de mandat	

En cas de changement de syndic, mettez à jour cette section dès l'assemblée générale actant la nomination du successeur.

3. Travaux importants réalisés

Année	Nature des travaux	Entreprise	Montant

Exemples : ravalement de façade, réfection de toiture, remplacement d'ascenseur, rénovation des canalisations, travaux de chauffage collectif…

4. Contrats d'entretien et de maintenance des équipements

Équipement	Prestataire	Date d'échéance	Renouvellement

Exemples : ascenseur, chaufferie, VMC, interphone, portail automatique, espaces verts…

5. Contrats d'assurance de l'immeuble

Type de contrat	Assureur	N° de contrat	Date d'échéance
Responsabilité civile			
Dommages-ouvrage			
Autre			

6. Informations complémentaires (facultatif, sur décision de l'AG)

Diagnostic Technique Global (DTG)	
Informations de construction	
Études techniques réalisées	

Ces informations complémentaires ne sont incluses que si l'assemblée générale en a voté le principe (article 5 du décret n°2001-477).

Document tenu et mis à jour par le syndic. À conserver et transmettre lors de tout changement de syndic.